

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2020_107-3

OBJET :

***Election du
3^{ème} Vice-Président
pour le mandat
2020-2026***

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 49

Suppléant présent : 0

Procurations : 2

Nombre de votants : 51

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Marcel PROCUREUR, doyen, puis de Monsieur Luc FOUTRY, président élu pour le reste de la séance, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du président sortant, Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, faite le 1^{er} juillet 2020, conformément à la loi.

Présents :

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Bernard CHOCRAUX, Bernadette SION, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Michel DUPONT, Odile RIGA, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Jean-Louis DAUCHY, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCZAK, Bruno RUSINEK, Valérie NIERYNCK, Marie CIETERS, Didier WIBAUX, Sylvain CLEMENT, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Michel MAILLARD, Nadège BOURGHELLE-KOS, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Thierry DEPOORTERE, procuration à Bernadette SION
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS

Absent excusé :

Sylvain BEAUVOIS

Secrétaire de Séance :

Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 Juillet 2020

Délibération CC_2020_107-3

Election du 3^{ème} Vice-Président pour le mandat 2020-2026

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5211-10 du CGCT

Considérant la candidature de Monsieur Michel DUPONT.

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue

Que les résultats du vote sont les suivants :

Qu'à l'issue du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 49 présents et 2 procurations
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 46 Majorité absolue : 24

- Michel DUPONT : 46 voix

Michel DUPONT a obtenu la majorité absolue. Il est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT et installé dans ses fonctions.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président de la Communauté de Communes,

Luc FOUTRY

